



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

United Airlines

Question écrite n° 79360

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la condition professionnelle du personnel navigant commercial (PNC) en majorité francophone à Roissy CDG. L'accord entre United Airlines et le gouvernement français de 1992 avait fait apparaître clairement la création d'emplois en France en échange de concessions faites sur les vols transatlantiques. Or, à partir de janvier 2006, la base du personnel navigant commercial (PNC) à Roissy CDG devra fermer à la suite d'un changement de politique interne au sein de l'entreprise. Elle demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en la matière afin de remédier à la situation. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Créée en 1992, la base de la compagnie United Airlines située sur l'emprise de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est aujourd'hui le lieu de rattachement de 264 salarié dont 183 sont de nationalité française. Lors de la création de cette base, et en réponse aux préoccupations de l'administration française du travail, United Airlines avait privilégié le recrutement de personnels de nationalité française sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Tous les contrats de travail ont été conclus sous le régime du droit américain, même si ces personnels bénéficient du régime français de sécurité sociale. Depuis 2001, la compagnie United Airlines connaît de grandes difficultés et s'est placée sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Elle a divisé ses effectifs par deux (en les faisant passer de 100 000 à 50 000), le nombre d'appareils a été réduit (de 645 à 450) et cinq bases ont été fermées dans le monde. La compagnie s'est engagée auprès du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à mobiliser, pour les personnes que cela intéresserait, sur ses autres bases européennes, un nombre de postes équivalent à celui qu'elle supprimerait à Roissy. Pour les personnes qui souhaiteront légitimement rester en région parisienne, les moyens de reclassement que l'État a déjà rassemblés à d'autres occasions seraient bien entendu mobilisés.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79360

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10968

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1941